

— Je pense que vous étiez guéri du démon de la chasse, après cet accident.

— A vrai dire, l'émotion m'avait gagné. Il n'y a rien de plus déprimant que l'exemple. La peur se communique. Mais le démon de la chasse a la vie dure. Le lendemain, je reprenais le sentier. La panthère avait reçu trois coups de feu ; elle m'appartenait. Un de mes subordonnés fit le vert et le sec pour me suivre, m'assurant que je m'exposais en allant seul. Je fus encore assez faible pour accepter son concours. Les villageois nous avaient prévenus que la panthère blessée s'était réfugiée dans un gros buisson de cactus, dans un terrain vague. Mon compagnon, avec les rabatteurs, prit cette direction. Pour moi, je tournai le buisson à une certaine distance pour couper la retraite à l'animal, pensant bien qu'il chercherait à s'échapper du côté où il n'y aurait personne.

Le dénouement ne fut pas long. Toujours furieuse, aussitôt qu'elle vit les chasseurs, la panthère sortit de sa cachette et fit un bond vers eux. Effrayé, mon compagnon de lâcher son fusil et de grimper sur l'arbre le plus proche. En moins d'une minute, elle était à ses trousses. J'avais justement contourné le buisson. Je la vis se dresser contre l'arbre et s'efforcer de happer le chasseur qui, heureusement, était hors d'atteinte. Je tire aussitôt... Elle tombe fracassée par une balle. Les villageois la portèrent aussitôt en triomphe vers ma tente. Tout le village défila devant la panthère redoutée qui avait tant de crimes sur la conscience. Les insultes les plus corsées, les expressions les plus salées lui furent adressées en passant, selon la coutume indienne. Devant ma tente, en enlevant la peau, nous trouvâmes que les chevrotines n'avaient qu'effleuré la chair. Les cartouches étant vieilles, elles n'avaient qu'excité la bête.

— Et qu'était-il advenu de M. Lancy ? fîmes-nous, tout anciens.

— Le pauvre garçon fut très bien soigné à l'hôpital. On tenta l'impossible pour le sauver, mais les blessures étaient trop mauvaises. La gangrène s'y mit, et, au bout de trois jours, il mourut d'un empoisonnement du sang.]

M. Jansen termina en disant : « Cet accident m'a servi de leçon. Depuis lors, je chasse toujours seul. Au moment du danger, il est plus

facile de prendre soin d'une personne que de deux. »

P. R.

— Le *Missionnaire indien*, messenger des Missionnaires de S. Frs de Sales dans l'Inde. On s'abonne chez Mme R. Cantin, 340, rue St-Olivier, Québec.

La danse des avocats

LORSQU'EN 1627, au château de Maule, à l'occasion du mariage de Mlle de Rechignevoisin, nièce de Mlle de Lorges, la spirituelle fondatrice de l'*Académie du coin du feu*, deux jeunes avocats, MM. de Montauron et de Saint-Brice dansèrent une bourrée chartraine à grand renfort de hautbois, de basses et de violons, aux chaleureux applaudissements du prince de Weimar et de l'élite de la noblesse française, ils ne songèrent pas à ce qu'allait leur coûter ce succès chorégraphique.

Le barreau du XVIIIe siècle était très rigoriste. Toutes les danses, sans exception, étaient interdites aux confrères de saint Yves, patron des avocats. En conséquence, aussitôt que le Conseil de l'Ordre connut l'équipée des deux jeunes gens, il s'empressa de les citer devant sa barre.

Siégeant dans l'une des salles du Grand-Parquet, il était présidé par Me de la Cormière, bâtonnier en service, ayant pour assesseurs M. Antoine Arnaud, doyen de l'Ordre (le doyen étant en ce temps membre du Conseil de discipline), François Pinson, Lucien Sœfve, Ploust Angran et Martin Husson, tous en robes avec l'épitoge.

Aussitôt la séance ouverte, on demanda aux inculpés de chercher en leur âme et conscience ce qu'ils avaient fait de contraire "à la dignité et aux règles professionnelles". Ils répondirent que depuis cinq ans qu'ils avaient l'honneur d'appartenir à l'Ordre, ils ne pensaient pas avoir jamais enfreint ses statuts.

Me Antoine Arnaud, une des gloires du barreau et que sa fameuse plaidoirie pour l'Université contre les Jésuites avait rendu célèbre, se sentait plein de mansuétude pour ce qu'il consi-